

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	15

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 17 MAI, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Christian PORTET, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre - BALARD René - CASENAVE Daniel - ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine - GUICHOU Jean-Christophe - MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre - MOULIN François - MUNOZ Robert - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

Excusés : BIANCOTTO Benoît - DAGAS Valérie - FERRE Laurent- GUIBERT François

Madame Marie-Pierre ARNOLD a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 05 avril 2018. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Informations au Conseil Municipal

- Deuxième campagne de stérilisation des chats libres : les 24 et 25 mai
- Passage en comité technique paritaire des rythmes de travail du service technique : ceux-ci ayant un cycle de travail par quinzaine avec 39 heures de travail hebdomadaire en semaine 1 et 31 heures en semaine 2, il convient de régulariser ce rythme de travail
- Le bureau d'avocats MONTAZEAU nous a récemment informé qu'aucun dossier n'a été pourvu en cassation par M. GARCIA, le dossier peut être considéré comme clos
- Le SBGH a entamé sa gestion régulière de l'Hers Vif, des travaux d'entretien sur les berges seront donc réalisés sur CALMONT d'ici peu de temps. Ces travaux visent à désencombrer le lit et entretenir la ripisylve.

Devis signés dans le cadre de la délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2014-04-06 du 15 avril 2014 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations, le Conseil Municipal prend acte :

- Livres pour la bibliothèque chez BPE : 3 057 €
- Réalisation du portail du stade chez CCL : 353.29 €
- Achat d'une bétonnière chez MARCHAND : 1 349 €
- Remplacement des extincteurs « périmés » chez SICLI : 1 541.17 €

Del. 2018-04-01 : Cession de terrain à Cité Jardins

La SA d'HLM « La Cité Jardins », a émis le souhait d'acquérir une partie des terrains situés derrière le lotissement actuel au lieu dit « Le Pigne », sur les parcelles AK 505 et 503, dont la commune est à ce jour propriétaire. La cession de cette zone serait l'occasion pour la « cité jardins » de prolonger son programme de construction.

En accord avec la « Cité Jardins », il est envisagé de céder à cet organisme, à l'euro symbolique :

- une partie de la parcelle cadastrée AK 505 représentant 3 758m²
- Une partie de la parcelle cadastrée AK 503 représentant 45 m²

Cette emprise de terre, située à l'arrière des villas actuelles, permettra d'y édifier 10 nouvelles maisons. La commune conserverait la partie en continuité du terrain comportant les ateliers municipaux.

Le Conseil, vu la demande la société « La Cité Jardins », considérant le peu d'intérêt des terrains concernés pour la commune, à l'unanimité,

- *Décide de céder à la SA d'HLM « La Cité Jardins », à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée AK 505 et une partie de la parcelle AK 503.*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.*

Del. 2018-04-02 : Désignation d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour l'opération de mise en place du boulodrome

Dans le cadre des travaux de mise en place du boulodrome couvert, il est nécessaire de désigner un coordonnateur SPS. Après consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est présentée par FRANCE COORDINATION SECURITE, pour un montant HT de 600€ soit 720 € TTC afin de réaliser la mission SPS pour cette opération.

Le Conseil, à l'unanimité,

- *Décide d'accepter l'offre présentée par FRANCE COORDINATION SECURITE pour un montant de 600 € HT (six cent euros), 720 € TTC (sept cent vingt euros) afin de réaliser la mission SPS pour l'opération de mise en place du boulodrome couvert.*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

Del. 2018-04-03 : Désignation d'un contrôleur technique pour l'opération de mise en place du boulodrome couvert

Dans le cadre des travaux de mise en place du boulodrome couvert, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique.

Le Conseil Municipal, après consultation, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le bureau VERITAS CONSTRUCTION, 12 rue Michel LABROUSSE 31 047 TOULOUSE Cedex 1, pour un montant HT de 1 985 € soit 2 382 € TTC afin de réaliser la mission de coordonnateur technique pour cette opération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- *Décide d'accepter l'offre présentée par le bureau VERITAS CONSTRUCTION pour un montant de 1 985 € HT (mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros), 2 382 € TTC (deux mille trois-cent quatre-vingt-deux euros) afin de réaliser la mission de contrôleur technique pour l'opération de mise en place du boulodrome couvert.*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

Del. 2018-04-04 : Désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération d'agrandissement du cimetière

Afin d'accompagner la mairie dans le projet d'agrandissement du cimetière, un maître d'œuvre est indispensable.

Après consultation, l'offre la plus intéressante, économiquement et techniquement est celle de Axe Ingénierie, au 260 rue de la Sur à BEAUZELLE, pour un montant de 6 750 € HT soit 8 100 € TTC.

L'offre porte sur une mission de base comprenant les étapes suivantes :

- Avant projet

- Etudes de projet
- Assistance au contrat de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'offre présentée par Axe Ingénierie pour un montant de 6 750 € HT, soit 8 100 € TTC afin de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du cimetière.

-Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2018-04-05 : Vente de terrain à Lescarragoutayre

Mme VILLANUEVA Anne-Marie, propriétaire de la parcelle cadastrée AN 638, dite ferme du Patrac, souhaiterait acquérir la parcelle AN 635, 240 m², appartenant à la mairie, qu'elle utilise actuellement comme chemin d'accès à sa propriété.

Cette cession, au vu du peu d'intérêt de cette parcelle pour la mairie, se ferait à l'euro symbolique.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de céder la parcelle AN 635 à Mme VILLANUEVA Anne-Marie pour l'euro symbolique

-Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2018-04-06 : Désignation d'un DPO/DPD Délégué à la protection des données

Le règlement de l'Union Européenne 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement et art. 8 du projet de loi).

Cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission National Informatique et Libertés).

Monsieur CASENAVE informe le Conseil qu'il est volontaire pour devenir délégué à la protection des données

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuver la désignation de Daniel CASENAVE comme Délégué à la Protection des Données

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2018-04-07 : Décision modificative n°1

Suite à l'examen du budget primitif 2018 de la commune, le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé que les opérations d'ordre n'étaient pas équilibrées.

Il s'agit en fait d'une erreur lors de la saisie des données.

Il s'agit donc de régulariser la situation par une décision modificative en changeant les chapitres.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuver à l'unanimité les virements de crédits ci-dessous :

Objet des recettes	Diminution sur crédits		Augmentation des crédits	
	Chap/article	Somme en €	Chap/article	Somme en €
Opérations d'ordre	040/2188	4000		
Autres immobilisations corporelles			21/2188	4000

-Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2018-04-08 : Vente du camion Renault – sortie d’inventaire

Il expose au Conseil que, conformément à l’instruction comptable, il convient de sortir de l’inventaire les biens qui vont être vendus. Le camion Renault immatriculé AY-608-MB va être vendu.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de se prononcer.

Le Conseil, à l’unanimité,

- De sortir de l’inventaire le bien suivant :*

<i>Désignation Compte 21571</i>	<i>Valeur d’acquisition</i>	<i>Prix de vente</i>	<i>Date de sortie</i>
<i>Camion Renault</i>	<i>5 000 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>22/05/2018</i>

-Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Dél. 2018-04-09 : Aménagement des horaires du service technique en cas de fortes chaleurs

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du Travail et notamment son article L.4121-1 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Suite à l’avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 05 avril 2018.

L’aménagement d’horaires d’été aux services techniques en cas de fortes chaleurs est nécessaire, selon les règles suivantes :

- Sur la période du 15 juin au 15 septembre de chaque année, si les températures dépassent les 33° C, les agents des services techniques de la commune travailleront de 6 heures du matin à 14 heures avec une pause de 20 minutes au bout de 6 heures de travail consécutives.

Le cycle de travail en période normale des agents du service technique étant de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le Conseil, à l’unanimité,

- D’aménager le cycle de travail des agents du service technique en cas de fortes chaleurs.*

Dél. 2018-04-10 : Création de 8 postes d’adjoints techniques non permanent pour accroissement saisonnier d’activité

Les services techniques rencontrent un surcroît de travail au service technique en période de congés.

En conséquence il est nécessaire de créer huit postes d’Adjoint Technique à temps complet pour accroissement saisonnier d’activité, selon l’article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil, à l’unanimité,

Considérant le surcroît de travail au service technique en période de congés,

- Approuve la création de huit postes d’adjoint technique non permanent à temps complet pour accroissement saisonnier d’activité selon l’article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce sur une période de deux mois (juillet et août 2018)*
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires pour mener à bien ces embauches.*

Dél. 2018-04-11 : Réalisation du city stade

La commune a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un city stade.

Après concertation avec un groupe d'adolescents habitant sur la commune de CALMONT, les équipements suivants sont souhaités :

- Ossature inox et bardage en composite
- 2 rehausse fronton
- 1 panneau de basket extérieur
- Le traçage d'une piste extérieure
- La pose d'un sol en résine acrylique

Après consultation, la société CASAL sport a présenté l'offre la plus intéressante techniquement et économiquement. La proposition, reprenant l'ensemble de ces options, s'élève à 42 537.67 € HT soit 51 045.20 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité,

- *Décide de retenir l'offre de la société CASAL Sport pour un montant de 42 537.67 € HT*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire*

Dél. 2018-04-12 : Réalisation d'une plateforme en enrobé pour la mise en place du city stade

La commune a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un city stade.

Pour une mise en place correcte et pérenne de cette structure, il est nécessaire de réaliser un enrobé adéquat et répondant à un cahier des charges précis.

Après consultation, la société CAZAL a présenté l'offre la plus intéressante techniquement et économiquement pour un montant de 24 000 € HT soit 28 800 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité,

- *Décide de retenir l'offre de la société CAZAL pour un montant de 24 000 € HT*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire*

Questions diverses :

- Rencontre avec l'Association de Protection de la Vallée de l'Ariège et de sa nappe phréatique à propos des carrières de Saverdun et Montaut
- Rencontres de proximité EDF le 16 juin
- Projet du nouveau tracé du Gazoduc passant à Calmont
- Programmation de nouvelles réunions de quartier
- Commission information le 22 mai à 20h30

La séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance
Marie-Pierre ARNOLD

Le Maire